

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GERS (OPH32)**

Décision N° 2022 028 CA

SEANCE du 21 octobre 2022
Présidée par Monsieur **Bernard KSAZ**
L'An deux mille vingt deux
Le vingt et un octobre à 09h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière de son Président.

Membres convoqués : 23
Présents : 18
Pouvoirs : 1
Absents excusés : 4

Membres présents ayant voix délibérative : Mmes/MM Bernard KSAZ, Président – Charline DUMONT, Vice-Présidente, Conseillère Départementale – Nathalie BARROUILLET, Conseillère Départementale – Chantal DEJEAN-DUPEBE, Conseillère Départementale – Charlette BOUE, Conseillère Départementale – Françoise CARRIE, Personnalité Qualifiée élue local – Christine BEYRIA, Personnalité Qualifiée élue local – Michel BURGAN, Personnalité Qualifiée – Marie-Ange PASSARIEU, Personnalité Qualifiée – Collette SABATHE, Personnalité Qualifiée – Régis SANSOT, Représentant d'association œuvrant pour l'insertion – Philippe LAFFORGUE, Représentant Action Logement Services – Jacques JEAN-LOUIS, Représentant l'UDAF – Franck CHARRIE, Représentant la CAF – Danièle DARAN, Représentante des locataires – Magali RUZAFI Ghanmouni, Représentante des locataires – Nicole JULLIAN, Représentante des locataires – Ahmed MOUHOUCHE, Représentant des locataires

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Anne BIEMOURET, Personnalité Qualifiée à Bernard KSAZ

Excusés : Mme Christel CANTARUTTI, Représentante Syndical UD CFDT – M. Éric CANTARUTTI, Représentant Syndical UD CGT – M. Francis LARROQUE, Conseiller Départemental – Mme Suzanne MACABIAU, Personnalité Qualifiée.

Assistaient à la séance : Karine BOUSQUAIL, Directrice Générale de l'OPH32, Madame Aimée PARAROLS, secrétaire du C.S.E, Mme BLANCARD Chrystelle, Cheffe du Pôle Politiques de l'Habitat et de la Construction à la DDT, représentant Monsieur le Préfet du GERS
Mme Marie-Pierre ETIENNE, Chef du Service Logement, Habitat et Urbanisme – Direction Territoires et Développement Durable du Conseil Départemental du Gers, collectivité de rattachement
Christine PUJOS, Secrétaire de séance.

OBJET : Politique d'augmentation des loyers pour l'année 2023

L'Office Public de l'Habitat du Gers, depuis plusieurs années, pratique une politique de hausse des loyers se traduisant par des hausses annuelles inférieures ou égales à l'Indice de Référence des Loyers (IRL).

Une hausse de 0.42 % a été appliquée au 1^{er} janvier 2022.

La loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté a pérennisé le dispositif de plafonnement des loyers pratiqués, en posant dans le Code de la Construction et de l'Habitation (art. L. 353-9-3 et L. 442-1 du CCH) le principe d'une évolution des loyers pratiqués corrélée à l'évolution de l'Indice de Référence des Loyers (IRL du 2^{ème} trimestre de l'année N-1).

Le taux de l'IRL du 2^{ème} trimestre 2022 est de 3.60 %.

Le Président propose au Conseil une augmentation des loyers de 2.00 %.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** d'appliquer une augmentation des loyers de l'OPH32, à compter du 1^{er} janvier 2023, de 2.00 %, conditionnée à la rédaction définitive de la Loi de Finances 2023, et de poursuivre l'autorisation donnée concernant l'accord de principe pour une augmentation de loyer suite à une opération de réhabilitation de logement.

FAIT ET DELIBERE A AUCH, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,



Bernard KSAZ

Pour : 19
Abstention : 0
Contre :